



Compte rendu

CSA Dep Vaucluse 20 janvier 2023

Déclaration liminaire de la FSU (voir ci-joint), lue après FO puisque FO devant nous aux élections dans le 84. Dénonciation du manque de moyens, de la part d'HSA toujours trop importante, de la réforme du collège à venir (intervention des professeurs des écoles (maths, français) à la place de la technologie en 6^{ème} sans organisation précise. Attention à la remise en cause de notre statut. (confusion primaire/secondaire)

Intervention du SNEP/FSU pour alerter sur l'éventuelle mise en place du dispositif « 2h de sport » dans les établissements du Vaucluse l'année prochaine suite aux annonces du ministre.

Adoption du RI provisoire du CSA, qui s'appuie sur le RI provisoire du CSA acad (possibilité pour les suppléants de prendre la parole, notamment). Refus de la FSU de prendre part au vote, le RI présenté n'ayant pas été mis à jour suite au CSA acad.

1^{ere} quinzaine de février : règlement type CSA sera disponible.

DGH

Elèves ULIS comptabilisés dans les effectifs comme demandé l'année dernière par la FSU. Cela fait apparaître le problème de l'inclusion dans des classes chargées. Ainsi que de dispositifs ULIS largement supérieurs à 10 alors que la recommandation est de 10 élèves par dispositif, il n'y a malheureusement pas de seuil max dans les textes..

Dotation globale départementale : 30 279 heures dont 2607 HSA (30171 heures dont 2661 HSA l'année dernière) . **Relative stabilité de la dotation et des effectifs, légère baisse de la part d'HSA** : De nombreux établissements vont rester sous tension après plusieurs années de diminution de l'enveloppe globale par rapport au nombre d'élèves accueillis.

Taux de HSA cette année : 8,6% contre 8,8% l'année dernière. Légère baisse cette année mais qui reste bien trop importante après une hausse depuis plusieurs années.

Mode de calcul ventilation DGH

Panier 1

Financement réglementaire des 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} (26H + 3H d'autonomie) sur la base des effectifs prévisionnels et des repères académiques différenciés pour les 5 catégories REP+ (23-24) / REP (25-26) / classe 1 (27-28) / classe 2 (28-29) / classe 3 (29-30)

Panier 2

1) Pondération 1.1 en

REP+

2) ARE statutaires :

- Coordination et fonctionnement de laboratoire de science

- Heures d'association sportive
- Heures de décharge pour services partagés (communes différentes ou 3 EPLE)
 ces heures sont abondées en septembre.

Panier 3

marge d'autonomie attribuée à chaque établissement : 0,25h par division hors segpa (0,5h l'année dernière) + 1h par établissement

SEGPA

Financement réglementaire : 6^{ème} (26h), 5^{ème} (26h), 4^{ème} (22h + 6h ateliers) et 3^{ème} (19h30 + 12h ateliers) sur la base des effectifs prévisionnels, des structures à 16 élèves (ou 17) et des ateliers à 8 élèves.

Nouveau Mode de calcul des IMP :

Seules Les IMP EPS sont attribuées automatiquement en fonction de la taille de l'équipe EPS.

A vérifier dans chaque établissement !

(socle réglementaire de 1 IMP ou 2 IMP à partir de 4 ETP).

Tout le reste est de la part variable en fonction de la taille de l'établissement.

Pour info avant :

Part fixe par COLLEGE : 6875 euros

Part fixe par SEGPA : 1250 euros

Part variable : répartition selon la taille de l'établissement (effectifs) (arrondi au multiple de 312,50)

Mme la DASEN s'engage à répondre à toutes les demandes d'audience, même s'il elles se multiplient actuellement.